



Compte rendu CGT du Conseil d'Administration ENS LYON du 15 mars 2022

Procurations :

9h30 le « mercato » des procurations commençait ! Il y avait peu de présents parmi les administrateurs nommés, donc beaucoup de procurations sont arrivées sans que les porteurs de procuration en soient toujours informés, et sans consigne de vote (par exemple la métropole de Lyon). Un spectacle bien consternant et bien peu sérieux au regard des enjeux !

Points divers :

Arrivée à l'ENS d'une nouvelle DRH avec la prise en compte de difficultés dans ce service

Intervention CGT : une visite CHSCT s'était déroulée en fin 2018-2019 auprès du service RH avec un haut niveau d'inquiétude sur ce service et des conditions de travail dégradées (rotation importante des personnels à l'époque, ce que la direction a nié, arguant que les collègues « partaient pour avoir des opportunités » ailleurs). Le CHSCT a émis et adopté un nouvel avis portant sur une vigilance particulière sur ce même service au 1^{er} mars dernier.

Il est rappelé au Président qu'il est seul responsable de la santé et la sécurité au travail de l'ensemble des agents travaillant sur le site et qu'il doit donner aux agents les moyens de travailler dans des bonnes conditions. Les élu-es représentants des personnels ne sont pas co-gestionnaires et ne partagent aucunement la responsabilité qui incombe aux directions d'établissement.

1- Compte financier 2021 :

- Travaux lancés sur BDL pour 1,2 M€ pour étanchéité
- Principales informations :

Le résultat financier est largement positif : 2 864 258 € de résultat de « bon niveau » d'après l'agent comptable

- Le fonds de roulement est stable
- La trésorerie croit
- Quelques remarques : les provisions ont été divisées par 2 après le règlement de différents litiges (rupture conventionnelle, provision pour non-valeur start-up)
- La situation financière est satisfaisante (60 jours de fonds de roulement)

Déclaration : Les élu-es CGT FSU SUD votent contre le compte financier présenté, non pas pour ne pas reconnaître le travail de nos collègues évidemment, mais parce que ce budget grave dans le marbre la LPR, loi régulièrement dénoncée par nos organisations syndicales.

Contre la LPR : pourquoi ? <https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/lpr-frederique-vidal-2019-2021/article/lpr-analyse-cgt>

Vote :

Contre : 4 – élu-es CGT, SNESUP et SUD

Pour : autres élu-es et nommé.es (dont la métropole de Lyon)

2- Mise en place du GIP institut français d'islamologie

Questions CGT : y-a-t-il une participation financière de l'ENS ? Participations en moyens humains ?

Réponse de la direction : non, pas de moyens financiers, 4 doctorants travaillent déjà, une possibilité ultérieure de recrutement d'un Maître de Conférences

3- Mise en place RIPEC et non consultation des élu-es des instances :

Déclarations des élu.es CGT : lecture de la déclaration lue au CT ministériel du 10 mars 2022



Contournement des instances (RIPEC, CPJ, repyramidage EC) dans certains établissements.

Nous informons le Ministère que les comités techniques des établissements suivants n'ont pas émis d'avis (pas du tout ou très partiellement) sur la mise en œuvre du repyramidage des enseignant-chercheur-ses, du RIPEC et des Chaires professeur-e junior :

ENS Lyon, Observatoire de Paris, Université de Rouen, Université de Besançon, Université Paris 8, Université Paris 3, Université Aix Marseille.

Nous exigeons le respect des instances et de ses élu-es , en accord avec les textes réglementaires et ministériels.

De plus, il serait souhaitable que sur des sujets aussi lourds que ceux-ci, un niveau acceptable de « dialogue social » local (en reprenant la terminologie ministérielle) soit mis en œuvre suivant le guide émis par le ministère de la fonction publique.

Nous demandons au ministère, d'intervenir auprès de ces établissements pour leur rappeler leurs devoirs.

En réponse à cette lecture au CTMESR, le DGRH du ministère a déclaré qu'il n'était pas normal que les instances des établissements contournent les discussions sur le RIPEC, les CPJ et le repyramidage. Il doit faire une mise au point avec les établissements concernés.

Réponse édifiante mais peu surprenante de la présidence de l'ENS : « les délais étaient trop contraints pour consulter les instances et les élu-es » !

Pour les élu.es CGT : après plusieurs interpellations de la présidence ces dernières semaines, les documents ont finalement été envoyés aux élu-es, seulement la veille du CT à 17h48 (et juste pour information non pour avis) : les élu.es constatent une fois encore le manque de considération voire de mépris des instances, c'est-à-dire le **non-respect des personnels qu'ils.elles représentent** ! Cette situation anti-démocratique a été dénoncée unanimentement par les organisations syndicales dans un courrier adressé au Président de l'ENS dont les signataires sont : CGT-FSU-SUD-CFDT. Courrier passé sous silence pendant ce CA !

Vote RIPEC :

Contre : 8 (5 élu-es syndicaux – étudiants et 1 élue de la liste « autonome »)

Abstention : 4

Pour : 12



A l'issue du vote, le président « regrette ce blocage » de manière assez vindicative et rappelle, s'il en était besoin, qu'il a une voix prépondérante...

Blocage ? il n'y a pas de blocage puisque le RIPEC est approuvé ! Par contre, il est très désagréable et bien peu démocratique de faire des commentaires après le vote des administrateurs...

Vote Repyramidage des enseignants-chercheurs, LDG ministérielles par contingent :

Contre : 3

Abstention : 7

Pour : 14

4- Revalorisation des post-doctorants

Les contrats en cours sont sur ressources propres et ne seront pas revalorisés automatiquement, il y aura des négociations au cas par cas.

Revalorisation : adoptée

5- Acceptation d'un don d'une œuvre à l'Ens : le « lion jaune bleu et rose » - voir photo

Il est écrit « que le lion plait particulièrement aux jeunes » dans la partie explicative. Nous ne comprenons pas ce commentaire. Le lion sera livré sur roulettes avec obligation de l'exposer pendant 1 an. Il sera placé sur le site Monod ...pour rugir de plaisir !



6- Avenant occupation et de participation aux charges relatives au contrat partenariat site Monod



Nous rappelons ce que sont les PPP et combien ça coute comme argent public ou « pognon de dingue » : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/03/12/trop-couteux-les-partenariats-public-privé-n-ont-plus-la-cote_5269553

Vote :

Contre 5 - Abstentions : 9 - Pour : 10

CR rédigé par vos élus CGT au CA